PHILEAS
ARCHITECTURE

TAU - Mission de maîtrise d'œuvre pour les aménagements intérieurs et la scénographie du parcours de visite du Palais du Tau

2 place du Cardinal Luçon - 51100 Reims

DCE 1



MAITRISE D'OUVRAGE Centre des monuments nationaux T : 01 53 40 40 84 damien.delescluse@monuments-nationaux.fr	**BUREAU DE CONTROLE** DEKRA T : 06 46 46 39 13 Stephane.vaucherot@dekra.com	**CSPS** DEKRA T : 06 24 38 45 24 Hubert.meunier@dekra.com	**OPC** DIRECT&ORG T : 01 58 66 64 16 m.kamaleu@directetorg-go.fr s.saunier@directetorg-go.fr		
ARCHITECTE ATELIER PHILEAS T : 01 53 33 24 40 phileas@atelier-phileas.com	**SCENOGRAPHE** CASSON MANN T : 06 11 81 07 68 laure.c@cassonmann.com	**CONCEPTEUR GRAPHISME** PRALINE T : 0044 20 7254 0759 praline@designbypraline.com	**CONCEPTEUR LUMIERE** ATELIER H.AUDIBERT T : 01 43 67 33 77 contact@atelierherveaudibert.com	**BET** TPF INGENIERIE T : 03 26 77 61 79 v.legret@tpfi.fr	**BET** ADEQUAT INGENIERIE T : 06 07 71 81 80 Adequat-eb@wanadoo.fr
CONCEPTEUR AUDIOVISUEL RC AUDIO T : 06 75 49 61 20 rcaudiovisuel@orange.fr					

Emetteur	Echelle	Date	Indice
PHILEAS	SO	29/09/2023	01

Projet Phase Cat. N°	Nom
TAU-DCE-TEC-10-1	Lot N°10-1 Carrelage - faïence (zone 1)

SOMMAIRE

1 GENERALITES 3

1.1 Préambule 3
1.2 Liste des lots 3
1.3 Qualite des matériaux 3
1.4 Préconisations de mise en œuvre 4
1.5 Limites de prestations 4

2 RAGREAGE 4

2.1 Ragréage P3 4

3 REVETEMENTS SOLS DURS 4

3.1 Carrelage grès-cérame 120x120 4

4 PARQUET 5

4.1 Sous-couche acoustique 5
4.2 Parquet bambou 5

5 FAÏENCE 6

5.1 Carrelage mural grès-cérame 120x120 6

6 OUVRAGES DIVERS 6

6.1 Barre de seuils 6
6.2 Arrêts de faïence 7
6.3 Plinthes bois 7

1 GENERALITES

1.1 *Préambule*

Le présent C.C.T.P. a pour objet de définir les travaux de carrelage et faïences de la zone 1 pour la réalisation de l'aménagement intérieurs et la scénographie du parcours de visite du Palais du Tau au 2 place du Cardinal Luçon - 51100 Reims. Les travaux consistent en la réalisation de toutes les constructions, aménagements et réfections prévus dans les plans architecturaux, CCTP, et plus généralement dans tous les documents du marché.
Préalablement à l'exécution des ouvrages les entreprises auront la charge de la réalisation des études d'exécution.
L'entrepreneur devra la réalisation de tous les ouvrages désignés dans les diverses pièces contractuelles : CCTP, plans d'architectes, et tout document faisant partie intégrante du marché. En outre les entrepreneurs doivent exécuter tous les travaux nécessaires à la parfaite finition des ouvrages, selon les plans, les règles de l'art, les normes et textes en vigueur à la signature des marchés de travaux.
Du fait de leur qualification, il appartient à toutes les entreprises de prévoir le détail des sujétions, fournitures et ouvrages nécessaires à la réalisation parfaite de leurs marchés.
En cas d'omission dans le présent document chaque entrepreneur devra lors de son étude signifier à la maîtrise d'œuvre la nature des ouvrages manquants et bien entendu les faire figurer dans son offre. Dans tous les cas l'entrepreneur ne pourra faire valoir une omission dans le présent document pour présenter un devis de travaux supplémentaires
Les prescriptions générales communes à tous les corps d'état font l'objet du CCTP LOT DISPOSITIONS GENERALES TCE.

1.2 *Liste des lots*

Les travaux sont prévus au titre du projet de l 'aménagement intérieurs et la scénographie du parcours de visite du Palais du Tau au 2 place du Cardinal Luçon - 51100 Reims.

Lot 00 Dispositions - Generales - TCE
Lot 01 Boutique et billetterie provisoires
Lot 02 Cloisons / Doublage / Faux-plafonds
Lot 03 Serrurerie
Lot 04 Menuiseries Intérieures
Lot 05 Revêtements sols durs / sols souples / Faïence
Lot 06 Peinture / Signalétique
Lot 07 Électricité
Lot 08 Plomberie Chauffage Ventilation
Lot 09 Mobilier de réserves

1.3 *Qualite des matériaux*

Les matériaux mis en œuvre seront soumis à l'agrément du maître d'œuvre avant commande.
La pose à joints nuls est interdite pour sols et revêtements muraux.
Largeur des joints entre carreaux
Les largeurs de joints se désignent comme suit :
- Joints fins : moins de 2 mm
- joints larges : de 2 à 10 mm
- joints très larges : plus d 10mm

Pour les autres grés-cérame posés en intérieur, on choisit des joints de 2 à 3mm pour des carreaux de 5x5 cm et de 10 x 10 cm ; des joints de 3 à 5mm pour des carreaux de 10 x 20 cm et de 20 x 20 cm ; des joints de 5 à 10 mm ou plus pour des dimensions de 30 x 30cm et plus.
En cas de carreaux rectifiés, la pose se fera conformément aux recommandations du fabricant.
Jointoiements
Les joints pourront être traités selon leur largeur avec un coulis, une barbotine ou un mortier de sablon.
Dans tous les cas, les largeurs de joints et la nature des joints devront être définies avant tout début de travaux par le maître d'œuvre en accord avec l'entrepreneur.

La teinte de joints sera soumise à l'approbation du maître d'œuvre, l'entrepreneur titulaire du présent lot réalisera un échantillon qu'il présentera en réunion de chantier.

1.4 *Préconisations de mise en œuvre*

L'ensemble des travaux prévus au présent projet sera réalisé et mis en œuvre selon les normes AFNOR, les documents techniques unifiés publiés par le C.S.T.B., les directives communes de l'Union Européenne et les règles de l'art requises, par des entreprises classées et qualifiées par l'O.P.Q.C.B (ou équivalentes), dont en particulier :
Les ouvrages devront être exécutés conformément aux documents réglementaires en vigueur à la date de signature du marché (DTU, normes UNM , règles professionnelles, ...)
Les ouvrages seront exécutés suivant les règles :

- DTU 52, et toutes autres DTU se rapportant à l'objet des travaux
- Avis techniques du CSTB pour les matériaux et procédés non traditionnels
- RT 2012
- Réglementation Acoustique
- Sécurité contre l'incendie

1.5 *Limites de prestations*

L'entrepreneur du présent lot doit se mettre en rapport avec les corps d'états concernés pour la bonne finition de ses ouvrages, soit avec :

LES LOTS ELECTRICITE - COURANTS FAIBLES :
L'entrepreneur du présent lot doit laisser intervenir les lots techniques pour la pose des appareillages.

LE LOT CVC - PLOMBERIE:
L'entrepreneur du présent lot doit laisser intervenir les lots techniques pour la pose des robinetteries et divers accessoires

L'entreprise titulaire du présent lot devra la réception des ouvrages réalisés par le lot gros œuvre, cloison doublage.

2 RAGREAGE

2.1 *Ragréage P3*

Réalisation depuis le support existant d'un ragréage général des surfaces destinées à recevoir un revêtement de sol souple collé, par l'application d'un enduit de ragréage autolissant P3 épaisseur sous avis technique du CSTB. Application à raison de 1,5 kg par mm d'épaisseur. Une passe est prévue en base et une deuxième si nécessaire.
Compris traitement des fissures, colmatage des manques, reprises des inégalités et application d'un primaire en dispersion pour régulariser ou fixer à raison de 150 kg/m². Prestation comprenant le débullage à l'aide d'un rouleau débulleur à picots et de semelles à pointes.
Au préalable, sur support à réceptionner obligatoirement, préparation des sols par le nettoyage du support, le balayage et l'enlèvement des déchets et autres.
Les produits mis en œuvre devront avoir fait l'objet d'un Avis Technique précisant le classement, au moins égal au classement UPEC des locaux à revêtir.
Y compris toutes sujétions de mise en œuvre.

Localisation / Concerne :
Au droit de l'ensemble des revêtements sol du présent lot

3 REVETEMENTS SOLS DURS

3.1 *Carrelage grès-cérame 120x120*

Fourniture et pose par double encollage de carreaux en grès cérame imitation marbre type Rêves Rex des Ets FLORIM ou équivalent, coloris au choix de l'architecte.

Caractéristiques:

- Format 120 x 120cm
- Epaisseur: 6mm, surface matte
- Classement UPEC: U4 P3 E3 C2
- Glissance : R10

Le remplissage des joints (carrelage/faïence) devra être traité avec des joints fins, de type FERMAJOINT ou équivalent, couleur dans les tons du carrelage.
Mise en œuvre suivant recommandation du fabricant.
Réalisation d'un joint au mastic de première catégorie, entre sol en carrelage et menuiserie.
Finitions complémentaires après passage des autres corps d'état.
Protection jusqu'à la réception des sols à la charge du présent lot.

Pose suivant calepinage du Maître d'œuvre, découpes, raccordements, calepinage, réservations et toutes sujétions.

Localisation / Concerne :

Suivant plans et carnet de détail architecte, et notamment pour l'ensemble des sanitaires :

- ***Sanitaires F / C(R+3)03***
- ***Sanitaires H / C(R+3)03***

4 PARQUET

4.1 *Sous-couche acoustique*

Fourniture et pose d'une sous-couche acoustique mince de type Vélaphone® Fibre 22 des Ets SOPREMA ou équivalent

Composition :

- Matelas de non-tissé de polyester sous un support bitumé.
- Epaisseur : 3,4mm
- Dimensions : 20 x 1,07 m (20 m² utiles)
- Poids du rouleau : Environ 11,5 kg
- Résistance thermique 0,100 m².K/W

Réduction du bruit :

- ΔLw : 21 dB

Mise en œuvre suivant les prescriptions du DTU 51.11

Y compris toutes sujétions de mise en œuvre dans les règles de l'art.

Localisation / Concerne :

Au droit du parquet bambou décrit ci-après

4.2 *Parquet bambou*

Fourniture et pose de parquet massif en bambou de type Bamboo Elite Premium des Ets MOSO ou équivalent

Caractéristiques techniques et certifications :

- Densité (Couche supérieure): +/- 700 kg/m3 (VE), +/- 1050 kg/m3 (DT)
- Couche d'usure: environ 4 mm
- Garantie: 30 ans
- Finition: Au choix de l'architecte, soit verni, verni teinté, huilé

Pose sur sous couche acoustique, épaisseur 3,5 mm - 22dB type Vélaphone® Fibre 22 décrit ci-avant
Mise en œuvre suivant préconisations du fabricant.
Nettoyage et protection du revêtement jusqu'à la réception du chantier.
Seuils assortis au droit des changements de nature de revêtements.

Y compris toutes sujétions de mise en œuvre dans les règles de l'art.

Localisation / Concerne :

Suivant repérage architecte, au droit de l'ensemble de l'espace bureau à R+3 dont :

- ***Bureau 1 / C(R+3)04***
- ***Bureau 2 / C(R+3)04***
- ***Bureau 3 / C(R+3)02-04***
- ***Bureau 4 / C(R+3)02***
- ***Bureau 5 / C(R+3)03***
- ***Circulation 4 / C(R+3)05***
- ***Circulation 5 / C(R+3)05***
- ***Circulation 6 / C(R+3)03***
- ***Circulation 7 C(R+3)02***
- ***Reprographie / C(R+3)02***
- ***Salle de détente / C(R+3)02***
- ***Salle de réunion / C(R+3)02***

5 FAÏENCE

5.1 *Carrelage mural grès-cérame 120x120*

Fourniture et pose par double encollage de carreaux en grès cérame imitation marbre type Rêves Rex des Ets FLORIM ou équivalent, coloris au choix de l'architecte.

Caractéristiques:

- Format 120 x 120cm
- Epaisseur : 6mm, surface matte
- Classement UPEC: U4 P3 E3 C2
- Glissance : R10

Le remplissage des joints (carrelage/faïence) devra être traité avec des joints fins parfaitement alignés avec ceux du sol, de type FERMAJOINT ou équivalent, couleur dans les tons du carrelage.
Mise en œuvre suivant recommandation du fabricant.
Réalisation d'un joint au mastic de première catégorie, entre sol en carrelage et menuiserie.
Finitions complémentaires après passage des autres corps d'état.
Protection jusqu'à la réception des sols à la charge du présent lot.

Pose suivant calepinage du Maître d'œuvre, découpes, raccordements, calepinage, réservations et toutes sujétions.

Localisation / Concerne :

Suivant plans et carnet de détail architecte, et notamment pour l'ensemble des sanitaires :

- ***Sanitaires F / C(R+3)03***
- ***Sanitaires H / C(R+3)03***

6 OUVRAGES DIVERS

6.1 *Barre de seuils*

Fourniture et pose de profilé de transition et de recouvrement Schlüter®-RENO-T en forme de T ou équivalent Schlüter®-RENO-T-E et –T-EB sont composés de bandes d'acier inoxydable avec double pliage des bords pour hauteur de 9 mm.



Finition laiton type M

Fixation chevillée/vissée sur support béton.

Y compris toutes sujétions de finitions, coupes, adaptations, etc…

Localisation / Concerne :

Au droit de l'ensemble des seuils entre revêtement de sol durs et parquets

6.2 *Arrêts de faïence*

Fourniture et mise en œuvre de profilé de finition ou de protection d'angles Schlüter®-RONDEC avec ailettes à perforations trapézoïdales alternées et la surface extérieure formant un angle sortant symétrique ou équivalent
Finition laiton ou aluminium anodisé laiton mat
Mise en œuvre selon instructions du fabricant.



Y compris toutes sujétions d'adaptation en fonction de la dimension du carreau, de raccordement, etc…

Localisation / Concerne :

Au droit du revêtement de carrelage mural des sanitaires, et notamment au droit de :
- Sanitaires F / C(R+3)03
- Sanitaires H / C(R+3)03

6.3 *Plinthes bois*

Fourniture et pose de plinthe médium de 70mm finition stratifiée :
- Epaisseur 14 mm
- Pose : par collage, tous les angles saillants seront à coupe d'onglet.
- Façon d'arête carrée aux extrémités.

Y compris toutes sujétions de mise en œuvre dans les règles de l'art.

Localisation / Concerne :

Au droit de l'ensemble du parquet décrit ci-avant et du béton quartzé de l'opération